

RÉSOLUTION

LA RÉDUCTION COLLECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL À 32 HEURES SANS PERTE DE SALAIRE : UNE SOLUTION JUSTE, DURABLE ET SOLIDAIRE POUR CRÉER DES EMPLOIS POUR LA JEUNESSE

Tandis que les bénéficiaires repartent à la hausse, certains veulent à nouveau faire porter le poids de la crise aux travailleurs en recourant à l'austérité, via la suppression de l'indexation des salaires, les coupes dans les budgets des services publics ou la hausse de l'âge des départs à la retraite.

Alors que la productivité est en hausse constante et que le nombre légal d'heures de travail par semaine se maintient à 38h depuis 2003, nous souhaitons rappeler que cette augmentation de la productivité n'a pas été redistribuée aux travailleurs (sous forme de salaire ou de réduction collective du temps de travail).

La réduction collective du temps de travail est une opportunité forte de remettre la solidarité au cœur de notre société. Pour autant que des embauches compensatoires soient prévues, le passage de 38 à 32 heures par semaine en moyenne induirait une diminution du taux de chômage (particulièrement élevé chez les jeunes Wallons), tout en offrant la possibilité à chacun de consacrer plus de temps à d'autres activités (famille, loisirs et implication citoyenne). En outre, cette mesure favorise l'égalité entre les hommes et les femmes, ces dernières étant les premières touchées par les mesures de réduction individuelle du temps de travail. Cette RCTT permettrait de sécuriser le financement des services publics et de la sécurité sociale, car elle augmenterait le nombre de personnes qui cotisent et diminuerait le chômage. Les arguments favorables aux politiques d'austérité s'en trouveraient nettement déforçés.

Malgré le fait que la RCTT ait déjà fait ses preuves à maintes reprises, les arguments des détracteurs ont peu évolué depuis la fin du 19ème siècle : « la pénurie actuelle dans certains secteurs », « le coût pour les entreprises et la collectivité », « la baisse de la croissance, l'économie globalisée et la compétitivité » ou encore « les mesures individuelles de réduction existantes ».

Pourtant, on peut soutenir que l'absence de RCTT significative depuis plus de 30 ans est un facteur important de la hausse drastique du chômage. Les mesures individuelles augmentent les inégalités selon les secteurs d'activités et selon le sexe. De plus, elles sont difficilement praticables pour les bas revenus. En l'absence de RCTT, l'accroissement de la productivité profite surtout aux employeurs et aux actionnaires. Le chômage, qui grimpe en l'absence de RCTT, handicape, lui, les travailleurs et la sécurité sociale, donc la collectivité. Le grand patronat et les spéculateurs s'en accommodent fort bien, car un taux de chômage important tire les conditions de travail de toutes et tous vers le bas. Enfin, le modèle d'une croissance sans fin du PIB apparaît petit à petit pour ce qu'il est : un mythe. Une prospérité fondée sur une autre croissance, celle du bien-être, est une urgence démocratique, sociale et écologique. La réduction collective du temps de travail en est l'un des instruments.

Reste néanmoins une question majeure que nous ne pouvons écarter, celle des salaires. Pour que la RCTT profite réellement aux travailleurs et parce que les plus bas salaires sont déjà bien trop bas, les salaires ne peuvent en aucun cas diminuer. Mais la question ne peut s'envisager sans remettre en cause plus globalement la fiscalité actuelle qui pèse de plus en plus sur le travail et de moins en moins sur le capital.

Nous estimons que la RCTT doit se réaliser conjointement à une réforme globale de la fiscalité (suppression des intérêts notionnels, globalisation des revenus, impôt plus progressif en augmentant le nombre de tranches d'imposition...), par un transfert de la taxation vers d'autres revenus (comme les transactions financières, par exemple) et une lutte sérieuse contre la fraude fiscale. Il est également nécessaire de refiscaliser les heures supplémentaires, sans quoi la RCTT risque d'entraîner des effets pervers (le durée effective du temps de travail resterait la même, mais les cotisations diminueraient). ■